

Rapport annuel 2008

OdASanté

Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Comité	4
3.	Thèmes principaux de l'année en revue: survol	4
3.1.	Information, développement de réseaux	4
3.1.1	Corporate identity	4
3.1.2	Représentation au sein de diverses instances	4
3.1.3	Consultations organisées par la Confédération, positions de l'OdASanté.....	5
3.1.4	Collaboration avec les ORTRA cantonales / régionales	6
3.1.5	Collaboration avec l'ASCFS2	6
3.2.	Communication faitière nationale sur les professions de la santé.....	7
3.3.	Garantie des effectifs de personnel dans les professions de la santé.....	7
3.4.	Formation professionnelle initiale	7
3.4.1	Révision de l'ordonnance ASSC	7
3.4.2	Validation des acquis, projet national	8
3.4.3	Validation des acquis, profil national de qualification ASSC	8
3.4.4	Attestation professionnelle	8
3.5.	Formation professionnelle supérieure	8
3.5.1	Plans d'études cadres des écoles supérieures (PEC ES)	9
3.5.2	Plans d'études cadres études postdiplômes ES (EPD ES).....	10
3.5.3	Examens professionnels	10
3.5.4	Projets de formations continues en clarification.....	11
3.5.5	Hautes écoles spécialisées	11
4.	Projets divers	12
4.1.	Qualification des enseignants.....	12
5.	Financement	12
6.	Annexe.....	13
6.1.	Liste des membres des organes de l'OdASanté (état au 31.3.2009).....	13
6.2.	Délégations de l'OdASanté dans divers projets (état au 31.3.2009).....	14
6.3.	Autres délégations de l'OdASanté (état au 31.3.2009).....	18

1. Préambule

2008, l'OdASanté est implantée, les défis ne manquent pas

Trois ans après sa création, le 12.5.2005, l'Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé est déjà bien implantée; elle ne saurait désormais faire défaut dans les projets d'envergure nationale, liés à la formation professionnelle, ni dans les rencontres au plus haut niveau, traitant de politique sanitaire ou de formation.

Sous le titre « Les professionnels de la santé: quelles formations pour quel besoin ? » la dixième journée de travail de la politique nationale de la santé, menée sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a été consacrée en 2008 aux formations du domaine de la santé régies par les lois fédérales sur la formation professionnelle et les hautes écoles spécialisées. Non sans évoquer l'évolution démographique, la diminution du nombre de jeunes en formation et le développement de la médecine, tous les scénarios parlent d'une demande croissante en professionnels de la santé, voire d'une forte pénurie à moyen terme. Dans ce contexte, l'importance de la mission de l'OdASanté est au cœur du débat.

Le maintien d'une couverture sanitaire de qualité reste l'enjeu principal dans la conception du paysage des formations de la santé. Ces dernières se doivent d'être en parfaite adéquation avec les besoins du monde du travail, et rapidement adaptables dans un système en constante évolution. Seule une complémentarité optimale au sein des équipes mènera à une augmentation de la productivité, indispensable pour pallier la pénurie de personnel annoncée. Des formations clairement positionnées, tous niveaux confondus, sont mises en place par ou en collaboration avec l'OdASanté. Il en va d'exploiter de manière optimale les possibilités du système de formation. Alors que les premières filières de masters consécutifs en santé sont en passe de débiter, l'OdASanté travaille entre autre à l'introduction d'une formation menant à une attestation fédérale.

La relève doit être assurée; la mise en œuvre d'un concept de communication nationale faîtière est imminente. Parallèlement l'OdASanté, de pair avec la CDS, travaille à l'élaboration d'un rapport national différencié pour la garantie de la couverture sanitaire.

L'essentiel sur les formations en un clin d'œil

Dans le contexte décrit ci-dessus, l'adoption, à l'automne 2008, de l'ordonnance et du plan de formation des assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) représente indéniablement le projet phare de l'année en revue. Assorties d'instruments complémentaires permettant une mise en œuvre harmonisée au plan national, les bases de formation visent à ancrer clairement la profession d'ASSC dans le système de santé.

Les travaux de clarification, menés de pair avec l'Organisation faîtière Suisse du monde du travail du domaine social SAVOIRsocial, sur la nécessité d'introduire une formation de deux ans menant à une attestation professionnelle fédérale santé-social, ont par ailleurs abouti. Le projet d'élaboration de l'ordonnance y relative sera lancé début 2009.

Les filières de formation en école supérieure (ES) restent les maillons forts du système de santé. Les plans d'études cadre (PEC) PEC pour les formations ES en technique de radiologie médicale, technique de laboratoire médical et activation ont été approuvés par l'OFFT dans le courant de l'année en revue. Quatre autres projets d'élaboration de PEC sont en cours et devraient s'achever prochainement.

L'année écoulée aura également été marquée par une forte implication de notre organisation dans les travaux liés aux formations en haute école spécialisée (HES).

Enfin, 2008 s'est achevé dans un climat d'intenses débats sur le positionnement futur des formations continues. Le statut des études post diplômées étant menacé, les examens professionnels (EP) et examens professionnels supérieurs (EPS) pourraient s'implanter plus rapidement que prévu dans le paysage des formations de la santé.

2. Comité

Par les décisions prises lors de ses cinq séances réparties sur l'année en revue, l'organe stratégique de l'OdASanté a fixé les points d'orgue des projets présentés dans les pages suivantes.

Sa Commission d'examen préliminaire (CEP) continue de faire ses preuves. En amont des séances du Comité, la CEP se charge de l'étude détaillée des demandes liées à des projets relevant du niveau tertiaire et mène les entretiens de clarification nécessaires avec les responsables de ces projets. La CEP se compose de deux membres fixes du Comité. Le troisième membre est désigné en fonction des thèmes à traiter.

Suite à l'approbation par l'Assemblée générale d'une version révisée des statuts en juin 2008, le cercle des membres du Comité de l'OdASanté s'est élargi. En sus des représentants des cinq organisations membres, le Comité compte désormais également un-e représentant-e de la Conférence des Organisations cantonales du monde du travail en santé.

3. Thèmes principaux de l'année en revue: survol

3.1. Information, développement de réseaux

3.1.1 Corporate identity

Notre Newsletter trouve toujours plus d'adeptes. Au cours de l'année en revue, le nombre d'abonnés a passé de 550 à 860. Cinq Newsletters ont été publiées en 2008.

3.1.2 Représentation au sein de diverses instances

L'OdASanté consolide sa présence sur la scène de la formation professionnelle au niveau des instances fédérales et intercantonales. En 2008, l'organisation faîtière nationale du monde du travail en santé était entre autres représentée dans les organes suivants:

- Quatre commissions fédérales: la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) et la sous-commission y relative, la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES), la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES et la sous-commission « Master » y relative, de même que la Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP);
- Le Conseil de l'Institut fédéral des hautes études de formation professionnelle (IFFP)

- Le comité de préparation de la journée de travail de la politique nationale de la santé du 20.11.2008, menée sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ;
- Groupes de travail de la CSFP sur la coordination financière entre les cantons et les organisations du monde de travail (ORTRA);
- Groupe de projet de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) sur la transition scolarité obligatoire - degré secondaire II ;
- Sous-groupe « Formation » du projet de cybersanté Suisse, initié par le Conseil fédéral ;
- Groupe de réflexion accompagnant la révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle.

En outre, l'OdASanté siège au sein du Comité directeur du Service de l'économie pour les questions de formation professionnelle (SQUF), dans lequel elle défend les intérêts des formations du domaine de la santé. Constitué en organe permanent depuis juin 2008, le SQUF regroupe les principales organisations nationales du monde du travail (ORTRA). Avec pour objectif principal une meilleure prise en compte des besoins des ORTRA en tant que partenaires de la formation professionnelle, le SQUF représente un interlocuteur de poids pour la Confédération et les Cantons.

3.1.3 Consultations organisées par la Confédération, positions de l'OdASanté

Au cours de l'année sous revue, l'OdASanté a pris position dans le cadre des procédures de consultation suivantes:

- Février 2008 : Audition sur l'ordonnance concernant le registre des professions médicales universitaires (Ordonnance concernant le registre LPMéd).

L'OdASanté salue le fait, qu'en vue d'une intégration future du registre de la CDS portant sur les professions non-universitaires de la santé, une orientation commune soit visée pour les deux registres. Elle approuve le concept du registre LPMéd dans ses grandes lignes, tout en rappelant qu'il en va en premier lieu de la sécurité du patient. Elle émet dès lors certaines réserves à l'encontre du nombre d'informations complémentaires prévues et de l'investissement requis pour la tenue de la base de données.

- Mars 2008: Audition relative à la révision partielle de l'ordonnance du DFE sur l'obtention a posteriori (OPT) d'un titre d'une haute école spécialisée (HES)

L'OdASanté évoque sa participation aux travaux préliminaires, menés en 2006; sur la base de ces travaux, l'OdASanté et la CDS avaient, en automne 2007, soumis leurs propositions respectives à l'OFFT. Dans le cadre de l'audition, l'OdASanté reconnaît que les principes émis en 2007 ont, en grand partie, été pris en compte. Elle constate cependant que, contrairement à ses recommandations, la formation en soins n'est pas mentionnée dans l'ordonnance. Si l'OdASanté soutient les projets de l'OFFT, visant à clarifier préalablement les compétences finales des formations HES et, particulièrement, la délimitation entre les formations ES et HES, l'OdASanté relève que le report de la prise en compte de la formation en soins crée une inégalité de traitement avec les autres professions de la santé positionnées au niveau HES. L'OdASanté plaide dès lors pour la considération de la formation en soins dans les meilleurs délais.

- Juillet 2008 Ordonnance sur la maturité professionnelle (OMP)
Le modèle actuel, orienté vers la pratique, a largement fait ses preuves; le nombre de candidats à la maturité professionnelle santé-social n'a, au cours des dix dernières années, cessé d'augmenter. L'OdASanté insiste sur la nécessité de baser la révision de l'ordonnance sur les facteurs de succès existants et de les développer. Si elle soutient les objectifs généraux de la maturité professionnelle, tels que stipulés dans le projet d'ordonnance, elle plaide pour une formulation plus explicite des articles déterminants. Le lien avec la formation professionnelle et l'orientation vers la profession ne ressortent pas suffisamment du projet. La section traitant de l'enseignement, pièce maitresse de l'ordonnance, doit être revue de fond en comble.

Formulées sur la base d'un nouveau concept de formation de l'opinion, les prises de position évoquées ci-dessus représentent une synthèse consolidée des positions exprimées par les organisations membres de l'OdASanté et les organisations cantonales du monde du travail en santé.

3.1.4 Collaboration avec les ORTRA cantonales / régionales

Le « Rapport sur la compréhension commune de la forme de collaboration et de la répartition des tâches entre les organisations cantonales / régionales du monde du travail en santé et l'Organisation nationale faïtière » a été adopté au printemps 2008 par la Conférence des organisations cantonales du monde du travail (ORTRA) en santé et le Comité de l'OdASanté. Ce document constitue la base de la collaboration entre les ORTRA cantonales / régionales et l'OdASanté.

Les statuts révisés de l'OdASanté, en vigueur depuis l'été 2008, prévoient par ailleurs l'attribution d'un siège au sein du Comité à la Conférence ORTRA en santé. L'influence de ces ORTRA auprès de l'organisation nationale devrait de ce fait être à l'avenir renforcée.

Avec la fondation de l'Organisation du monde du travail santé-social du Canton de Genève le 22.9.2008, et l'« officialisation » de celle du Canton de Fribourg le 30.9.2008, tous les cantons suisses comptent désormais leur propre ORTRA cantonale en santé, ou sont membres à part entière d'une ORTRA supra cantonale.

En Suisse alémanique, le réseau des ORTRA cantonales est assuré par le biais d'une conférence dotée d'un propre secrétariat, la KOGS (Kantonalpräsidien ODA für Gesundheit und Soziales ; AG, AI, AR, BE, BS, BL, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, TG, ZG, ZH et FL) ; cette dernière fait office d'interlocuteur principal face à l'OdASanté.

En Suisse romande, de premières rencontres entre les présidents sont prévues pour 2009. Si le souhait d'aspirer à une consolidation romande a été exprimé, les priorités sont encore orientées vers le développement interne des diverses organisations.

3.1.5 Collaboration avec l'ASCFS2

L'OdASanté, en tant qu'organisation du monde du travail en santé, et l'Association suisse des centres de formation santé-social (ASCFS2) ont convenu de collaborer étroitement pour le développement et la coordination de la formation professionnelle dans le domaine de la santé. L'instauration d'une forme adéquate de collaboration représente toutefois un processus qu'il convient d'aborder de manière pragmatique. Ce cheminement commun entre les deux organisations a été officialisé par l'adoption d'une déclaration d'intention en automne 2008.

3.2. Communication faitière nationale sur les professions de la santé

Les projections, publiées à l'automne 2008, sur le besoin accru en personnel dans le domaine de la santé accentuent encore l'importance de la mise sur pied, dans les meilleurs délais, d'une communication nationale faitière sur les professions de la santé. Les travaux préliminaires sont achevés; un concept de mise en œuvre sera soumis au Comité début 2009. Avec pour objectif principal la couverture des besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de relève, la communication nationale faitière se devra de présenter une image unifiée, attrayante et réaliste des professions de la santé. Un bémol toutefois: Au terme de l'année en revue, la question du financement, élément déterminant pour la mise en œuvre de mesures appropriées, était encore ouverte.

3.3. Garantie des effectifs de personnel dans les professions de la santé

Fin 2008 le Comité de l'OdASanté a, de pair avec le Comité directeur de la CDS, décidé de mandater l'élaboration d'un rapport national sur le recrutement du personnel de santé. Le rapport devra compléter et interpréter les données existantes, présenter des mesures pour une garantie à long terme des effectifs, et émettre des recommandations aux différents acteurs. Un groupe de pilotage du projet sera mis en place début 2009.

3.4. Formation professionnelle initiale

Deux étapes déterminantes pour les formations professionnelles initiales du domaine de la santé ont ponctué l'année écoulée, soit l'édiction de l'ordonnance sur la formation initiale d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et la décision des comités de l'OdASanté et de SAVOIRsocial de mettre en place une attestation fédérale (APF) santé-social.

3.4.1 Révision de l'ordonnance ASSC

Le 13.11.2008, la direction de l'OFFT a édicté la nouvelle ordonnance pour la formation initiale d'ASSC et approuvé le plan de formation y relatif. L'entrée en vigueur de ces bases de formation contraignantes a été fixée au 1.1.2009.

Parallèlement à la phase finale de révision de l'ordonnance ASSC, les travaux préparatoires visant une implémentation uniforme dans toute la Suisse ont été menés en collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Suite à des réunions d'information dans les différentes régions, l'instruction des responsables de la formation a débuté à l'automne 2008, selon un concept unifié sur le plan national. Fidèle à l'esprit de la loi sur la formation professionnelle ce concept place la collaboration et la cohésion entre les trois lieux d'apprentissage au premier plan.

Complément indispensable de l'ordonnance et du plan de formation pour la garantie d'une mise en œuvre harmonisée, un manuel de formation a été élaboré dans le même temps. Cet ouvrage, qui a représenté une base précieuse pour l'instruction des responsables de la formation, sera destiné tant aux personnes en formation qu'aux enseignants et formateurs des trois lieux d'apprentissage. Pour parfaire les efforts d'implémentation unifiée et, par la même renforcé l'identité de la profession d'ASSC, un support didactique sera également mis à disposition des tous les acteurs dès la mi-2009.

La Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des ASSC CFC, chargée d'adapter périodiquement le plan de formation aux développements économiques, technologiques et didactiques, a d'ores et déjà été nommée. Dans un premier temps, elle assurera le suivi de la mise en œuvre des nouvelles bases de formation.

3.4.2 Validation des acquis, projet national

A l'instar de sept autres organisations nationales du monde du travail (ORTRA) dans des domaines particulièrement concernés par les procédures de validation des acquis, l'OdASanté a participé au cours de l'année en revue à la menée à bien du projet de l'OFFT visant à définir une forme unifiée pour le profil de qualification. Au vu des situations de départ très différentes entre les huit ORTRA concernées, les possibilités d'introduction de directives harmonisées se sont toutefois avérées très limitées.

3.4.3 Validation des acquis, profil national de qualification ASSC

Les premiers/-ières ASSC formé-e-s selon la nouvelle ordonnance de formation n'arriveront sur le marché qu'à l'été 2012. Les procédures de validation des acquis pour l'obtention du Certificat fédéral de capacité (CFC) ASSC effectuées d'ici là doivent dès lors se référer à un profil de qualification basé sur l'ordonnance ASSC adoptée en 2002 par la CDS.

Ce profil national de qualification ASSC « provisoire » a été élaboré par l'OdASanté à la fin 2008, en collaboration avec les responsables des projets pilotes en cours. Il s'appuie sur le cadre défini lors du projet de l'OFFT mentionné ci-dessus (3.4.2) et devrait être mis en vigueur au début de 2009.

3.4.4 Attestation professionnelle

Sur la base d'une analyse détaillée et des résultats de la consultation y relative, les comités de l'OdASanté et de SAVOIRsocial ont, au printemps 2008, décidé l'introduction d'une formation de deux ans menant à une attestation professionnelle fédérale (AFP) santé social.

Les bases nécessaires à la demande de ticket provisoire pour l'élaboration de l'ordonnance de formation ont par la suite été élaborées, pour soumission à l'OFFT début 2009. La séance de lancement de la Commission de Réforme de l'ordonnance pour la formation initiale d' « aide en soins et accompagnement AFP » est prévue pour le premier trimestre de 2009. Les premier/ières titulaires d'AFP arriveront sur le marché à l'été 2014.

3.5. Formation professionnelle supérieure

Quatre plans d'études cadre (PEC) ES ont été approuvés par l'OFFT au cours de l'année en revue. Elaborés par les associations professionnelles et les prestataires de formation, en étroite collaboration avec l'OdASanté, ces PEC ont été placés, dès leur entrée en vigueur, sous la responsabilité de l'OdASanté. Les commissions de développement y relatives, chargées de procéder à l'examen périodique des plans d'études cadre respectifs, seront mises en place en 2009.

Sitôt les PEC approuvés, les prestataires de formation peuvent soumettre des demandes de reconnaissance de leurs filières respectives auprès de l'OFFT. La création d'une plate-forme d'échange entre les experts du domaine de la santé, chargés de mener les procédures de

reconnaissance, et les commissions de développement y relatives, figure parmi les objectifs 2009 de l'OdASanté.

Parallèlement aux écoles supérieures (ES) et aux études postdiplômes (EPD) ES, les examens professionnels menant à l'obtention de titres reconnus sur le plan fédéral font leur apparition dans le paysage de la formation supérieure en santé.

Le fait d'introduire des examens professionnels supérieurs (EPS) en lieu et place d'études postdiplômes EPD ES avec PEC pour les formations continues à haut besoin de réglementation a été évoqué une première fois en automne 2008. La discussion se poursuivra en 2009. Les derniers développements sur le plan national et international laissant présager une dévalorisation des EPD ES à moyen terme, le Comité ne saurait continuer à promouvoir ce type de formation continue pour des spécialisations de haut niveau.

L'OdASanté s'efforce par ailleurs de coordonner au mieux les projets d'introduction d'examens professionnels (EP) et d'EPS élaborés par diverses associations, en lien avec son domaine de validité. Elle étudie les interfaces et formule des prises de position à l'attention des organes responsables et de l'OFFT.

3.5.1 Plans d'études cadres des écoles supérieures (PEC ES)

Les projets d'élaboration de PEC ES suivants ont été menés, ou ont abouti durant l'année en revue:

- PEC pour la filière de formation de technicien-ne en radiologie médicale dipl. ES
Le PEC a été approuvé par l'OFFT le 27.5.2008 pour entrée en vigueur immédiate. La Commission de développement y relative sera mise en place par l'OdASanté dans le courant de 2009.
- PEC pour la filière de formation de technicien-ne en analyse biomédicale dipl. ES
Le PEC a été approuvé par l'OFFT le 27.5.2008 pour entrée en vigueur immédiate. La Commission de développement y relative sera mise en place par l'OdASanté dans le courant de 2009.
- PEC pour la filière de formation de spécialiste en activation
Le PEC a été approuvé par l'OFFT le 18.8.2008 pour entrée en vigueur immédiate. La Commission de développement y relative sera mise en place par l'OdASanté dans le courant de 2009.
- PEC pour la filière de formation de technicien-en salle d'opération dipl. ES (titre de travail)
La procédure de consultation s'est achevée à la fin 2008. La mise en vigueur du PEC est prévue pour le début de l'été 2009.
- PEC pour la filière de formation d'hygiéniste dentaire dipl. ES
Le PEC est achevé ; il devrait être soumis début 2009 à la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES).
- PEC pour la filière de formation d'orthoptiste dipl. ES
La procédure de consultation se déroulera début 2009 ; les travaux devraient être finalisés d'ici à l'été 2009.
- PEC pour la filière de formation de podologue dipl.ES
A la demande du Schweizerischer Podologen-Verband (SPV) et de l'Union Suisse-romande des pédicures-podologues (USRPP), le Comité de l'OdASanté s'est prononcé début 2008 pour un positionnement de la formation tertiaire en podologie au niveau d'ES. Le projet d'élaboration du PEC a débuté en été 2008 ; il se poursuivra en 2009.

En outre, les PEC suivants avaient été adoptés en 2007, pour entrée en vigueur en 2008:

- PEC pour la filière de formation d'infirmier-ère dipl. ES
Elaboré sous l'égide de la Conférence suisse des écoles de soins infirmiers de niveau tertiaire (CSFI) et de l'OdASanté, le PEC a été approuvé par l'OFFT le 19.9.2007. Il est entré en vigueur le 1.1.2008. La CSFI ayant entretemps été dissoute, l'OdASanté assume seule la responsabilité du PEC.
- PEC pour la filière de formation d'ambulancier-ière dipl. ES. Elaboré sous l'égide du Forum formation professionnelle du sauvetage (Forum FP S), le PEC a été adopté en décembre 2007. Il est entré en vigueur le 21.1.2008.

3.5.2 Plans d'études cadres études postdiplômes ES (EPD ES)

Les différents projets d'élaboration de PEC EPD ES, lancés en 2007, se sont poursuivis en 2008 :

- PEC pour les EPD ES en soins intensifs, le PEC pour les EPD ES en soins d'anesthésie et le PEC pour les EPD ES en soins d'urgence
Les trois PEC ont été mis en consultation sur le site de l'OFFT en été 2008 ; les nombreuses prises de position plaidant en faveur d'une meilleure harmonisation, les trois projets ont été regroupés sous la direction de l'OdASanté et les trois PEC refondus en un seul document avec trois options spécifiques. Le PEC remanié devrait entrer en vigueur au printemps 2009.
- PEC pour les EPD ES d'expert-e en prévention de l'infection et hygiène hospitalière
Les travaux d'élaboration du PEC, repris en 2008 après une phase de clarification intermittente, se poursuivront en 2009.
- PEC pour les EPD ES destinées aux technicien-nes en analyse biomédicale
Au vu des développements évoqués précédemment, laissant présager un changement de statut des formations continues, le groupe de pilotage s'est, à l'automne 2008 et avec le soutien de l'OdASanté, prononcé pour le transfert du PEC dans les directives d'un règlement d'examen professionnels supérieur. Le projet sera lancé début 2009.

3.5.3 Examens professionnels

Le Comité de l'OdASanté, et plus particulièrement sa Commission d'examen préliminaire, ont été invités à se prononcer sur différents projets menés sous l'égide d'organisations diverses, notamment:

- Le règlement d'examen professionnel (EP) pour les masseurs médicaux
Le Comité de l'OdASanté a, en juin 2008, approuvé la demande de l'Organisation du monde du travail des masseurs médicaux (OdA-MM), de positionner à l'avenir la formation de base en massage médical au niveau d'un EP sanctionné par un brevet fédéral. L'OdASanté siègera au sein de la *Commission Assurance Qualité* que l'OdA-MM aura à mettre en place dès l'adoption du règlement d'examen par OFFT, selon toute vraisemblance début 2009.
- Des avant-projets visant à l'acquisition de qualifications pointues, notamment dans le domaine de l'intendance dans des établissements du domaine de la santé, de la technique de réhabilitation, et de l'électrophysiologie.

3.5.4 Projets de formations continues en clarification

Au terme de l'année en revue, les avant-projets de clarification suivants étaient en cours, avec le soutien de l'OdASanté :

- Soins et accompagnement : H+, Les Hôpitaux de Suisse, l'Association suisse des services d'aide et de soin à domicile (ASSASD) et CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses vont procéder à une analyse des besoins en formations continues reconnues au niveau fédéral et portant sur les soins et l'accompagnement dans le domaine des soins de longue durée. Les clarifications préalables se sont achevées fin 2008; le projet a proprement parlé devrait être lancé début 2009, l'OdASanté siègera au sein du groupe de pilotage.
- Approfondissement dans le domaine des soins : L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) étudie la possibilité d'introduire une formation continue menant à un profil large dans le domaine du conseil et de la promotion de la santé. Cette formation continue, destinée aux infirmières diplômées, serait assortie d'options spécifiques offertes jusqu'ici dans le cadre de la formation de clinicienne I. Un profil professionnel clairement défini doit encore être soumis au Comité de l'OdASanté, avant que celui-ci ne donne son aval pour le lancement du projet.
- Domaine du bloc opératoire : l'ASI, l'Association suisse des techniciennes en salle d'opération diplômées (ASTSO) et la Société suisse de chirurgie (SSC) travaillent à l'élaboration d'un profil d'expert-e en bloc opératoire. La formation continue menant à cette qualification ferait suite à la formation ES en technique opératoire. Si le Comité soutient le principe de l'introduction d'une formation continue dans le domaine du bloc opératoire, il ne se prononcera définitivement sur le profil spécifique de la profession qu'après l'adoption du plan d'étude cadre pour la formation ES en technique opératoire.

3.5.5 Hautes écoles spécialisées

L'adéquation des compétences finales avec les besoins sur le marché du travail étant primordiale dans la conception et la mise en place des nouvelles filières bachelors et masters en santé, l'OdASanté a été fortement impliquée dans les projets en cours.

Au cours de l'année en revue, elle a participé aux travaux suivants dans le domaine HES:

- Groupe de pilotage et sous-groupe du projet « Compétences finales pour les filières d'études HES du domaine de la santé », mené par la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH) sur mandat de l'OFFT. Le projet vise à fixer un cadre de standards de qualité minimaux pour la qualification professionnelle développée pendant les filières d'études HES du domaine de la santé. Un premier projet a été mis en consultation restreinte à la fin 2008.
- Groupe d'accompagnement et de pilotage, de même que coordination du projet de l'OFFT « Adéquation de la formation aux besoins du marché du travail dans les professions réglementées de la santé en particulier les soins » selon la méthode *corom*, mené par le bureau *harmony sa*. A la demande de l'OFFT l'OdASanté s'est prononcée en automne 2008 en faveur du lancement d'un projet d'analyse systémique de processus ciblés sur le terrain et en a assuré la coordination. Les institutions suivantes participent au projet: Universitätsspital ZH, Universitätsspital BS, Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV, Réseau Santé Valais, Groupement valaisan des centres médicaux-sociaux, Hôpital Riviera Vevey, Domicil BE, Stadtspital Waid ZH et Fondation Belle Saison VD.

Les projets « Adéquation de la formation aux besoins du marché du travail dans les professions réglementées de la santé en particulier les soins » et « Compétences finales HES » (KFH) ont été menés avec un léger décalage dans le temps. Les résultats des deux approches devraient paraître au printemps 2009 pour être par la suite consolidés.

- Groupe de travail de l'OFFT « Master en santé, clarification des besoins » ; chargé de l'analyse des besoins (tant qualitatifs que quantitatifs) en filières master dans le domaine de la santé. Dans ce cadre, 35 interviews ont été menés avec des personnes clés du domaine de la santé par le bureau *ecoconcept*, mandaté à cet effet. Les travaux ont été clôturés par la publication, en novembre 2008, du rapport final « Définition des besoins concernant les filières d'études master HES dans le domaine de la santé, 7.11.2008 ».

4. Projets divers

4.1. Qualification des enseignants

La Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP) est chargée de formuler les critères d'équivalence des qualifications des enseignants et des formateurs. A la demande de l'OFFT, l'OdASanté a établi, au début de l'année en revue, un état des lieux à l'attention de la CFRP sur la qualification du corps enseignant et des formateurs dans le domaine de la santé.

5. Financement

La subvention accordée par la Confédération en 2006 et 2007 dans le cadre du projet *porta* avait été déterminante pour la mise en place des structures de l'OdASanté. Pour les années 2008 à 2010, l'OFFT attribue une contribution complémentaire, mais dégressive, destinée à la finalisation des travaux d'implantation. Dès 2011, l'OdASanté devra entièrement s'autofinancer.

Afin de combler la diminution progressive des subventions de la Confédération, les membres de l'OdASanté se sont entendus, au cours de l'année en revue, sur une clé de répartition adéquate pour le financement de l'organisation jusqu'en 2011. D'ici là, de nouveaux modèles de financement supplémentaires devraient être développés.

6. Annexe

6.1. Liste des membres des organes de l'OdASanté (état au 31.3.2009)

Assemblée générale 2008

Présidence: Bernhard Wegmüller, président de l'OdASanté

Délégués de l'OdASanté à l'Assemblée générale du 21.6.2008

- Martin Bienlein, politique de la santé, H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Margrit Knüsel, responsable de projet, CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses
- Michael Jordi, secrétaire central suppléant, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Annelies Baumann, vice-présidente de la Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)
- Margrit Blaser, responsable de la formation, Association suisse des services d'aide et de soin à domicile (ASSASD)

Comité de l'OdASanté

H+ Les Hôpitaux de Suisse

- Bernhard Wegmüller (président du comité de l'OdASanté), directeur de H+
- Regula Jenzer Bürcher, directrice du service de soins, Hôpital du Valais (RSV)
- Robert Völker, directeur administratif du Felix Platter Spital, BS

CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses

- Monika Weder, responsable du domaine formation
- Christine Serdaly, secrétaire générale adjointe de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS)

Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD)

- Beatrice Mazenauer, secrétaire centrale

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

- Stefan Fryberg, conseiller d'Etat, UR
- Jean-Marc Guinchard, direction générale de la santé, GE, jusqu'au 31.3.2008
Anne-Geneviève Bütikofer, direction générale de la santé, GE, dès le 1.4.2008
- Franz Wyss, secrétaire central

Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)

Co-représentation de l'Association suisse des professions médico-techniques et médico-thérapeutiques de la santé (ASMTT santé)

- Urs Weyermann, Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), secrétaire général jusqu'en 2007
- Marianne Schmid, responsable du département formation ASI
- Rudolf Garbauer, président, Association faîtière des masseurs suisses (DVMS)
- Chantal König, Association suisse des techniciens en radiologie médicale (ASTRM)

Commission d'examen préliminaire du Comité (membres fixes)

- Regula Jenzer Bürcher, directrice du service de soins, Hôpital du Valais (RSV)
- Urs Weyermann, Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), secrétaire général jusqu'en 2007

Conférence des ORTRA cantonales

AG	Yvonne Biri, co-présidente, Beat Stierli, co-président, Rebekka Hansmann, secrétaire générale
AI/AR/SG/FL	Bruno Facci, président, Marlis Hörler Böhi, secrétaire générale
BE	Rahel Gmür, présidente, Claude Meier, secrétaire général
BL/BS	Robert Völker, président, Romy Geisser, secrétaire générale
FR	Jean Marc Fonjallaz. Président, dès le 30.9.2009 Martine Sherbetdjian, personne de contact ORTRA FR jusqu'au 30.9.2008
GE	Christine Serdaly, présidente, dès le 22.9.2009 Raymonde Alvarez-Ceyssat, personne de référence GE, jusqu'au 31.3.2008
GL	Rita Schwitter, présidente à partir du 1.1.2008, Marianne Karrer, secrétaire générale
GR	Bruno Ritter, président, Sandra Bosch, secrétaire générale
JU	John Buchs, président jusqu'au 31.12.2008, Michelle Merçay, personne de référence ad interim à partir du 1.1.2009, Danièle Vorpe, secrétaire
LU/NW/OW/SZ/UR/ZG	Gabrielle Isenschmid Weber, présidente, Emmanuel Hofer, secrétaire général
NE	Vincent Martinez, président, Brigitte Neuhaus, personne de référence domaine de la santé
SH	Christoph Schaub, président jusqu'au 31.1.2009, Hagen Susanne, présidente à partir du 1.2.2009
SO	Markus Niederer, président jusqu'au 31.12.2008, Wyss Hans-Peter, président à partir du 1.1.2009, Jörg Göltenboth, secrétaire général
TG	Franziska Mattes, présidente, Cornelia Brunschwiler, secrétaire
TI	Mimi Lepori Bonetti, présidente, Anita Fry, secrétaire
VD	Christian Crottaz, président, Laurence Lambert, secrétaire générale
VS	Regula Jenzer Bürcher, présidente, Franck Moos, secrétaire générale
ZH	Lukas Furler, président, Andrea Müller, secrétaire générale jusqu'au 30.11.2008, à partir du 19.1.2009 Heidi Berger, secrétaire générale

6.2. Délégations de l'OdASanté dans divers projets (état au 31.3.2009)

Membres du groupe de travail coopération ORTRA cant./OdASanté (→ 30.6.2008)

OdASanté

- Bernhard Wegmüller, président de l'OdASanté (H+)
- Beatrice Mazenauer, membre du Comité de l'OdASanté (ASSASD)
- Robert Völker, membre du Comité de l'OdASanté (H+)
- Regula Jenzer Bürcher, membre du Comité de l'OdASanté (H+)

ORTRA cantonales / régionales

- Rahel Gmür, présidente OdA Gesundheit BE

- Rebekka Hansmann, secrétaire générale ORTRA santé-social AG
- Laurence Lambert, secrétaire générale ORTRA santé VD
- Sherbetdjian Martine, représentante ORTRA santé-social FR

Secrétariat général de l'OdASanté

- Urs Sieber, secrétaire général
- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe

Révision de l'ordonnance de formation assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)

Membres de la Commission Réforme (→ 13.11.2008)

- Robert Völker, président de la Commission Réforme, membre du Comité de l'OdASanté
- Margrit Knüsel, CURAVIVA Suisse
- Danny Heilbronn, CDS
- Heinz Frey, H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Marco Treichler, ASSASD
- Béatrice Junod, FSAS
- Mirjam Bieri, FSAS
- Denise Claire Dempfle-Aubry, ORTRA cant.
- Felix Schlatter, ORTRA cant.
- Rahel Gmür, ORTRA cant.
- Valérie Wilhelm, ORTRA cant.

Direction interne du projet: Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté

Membres du groupe de travail Plan de formation (→ 13.11.2008)

- Margrit Knüsel, CURAVIVA Suisse
- Claudia Rondinelli, ORTRA cant.
- Andreas Schmidt, ORTRA cant.
- Sibylle Kull, ORTRA cant.
- Elsbeth Liechti, ASSASD
- Leon Cudré, FSAS
- Nadja Leitner, ORTRA cant.

Membres du groupe de travail ordonnance de formation (→ 13.11.2008)

- Rahel Gmür, ORTRA cant.
- Regula Benz, FSAS
- Annabelle Crivelli, ASSASD
- Armin Felber, ORTRA cant.
- Béat Geiser, FSAS
- Romy Geisser, ORTRA cant.
- David Utermann, ORTRA cant.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des ASSC CFC (dès 1.1.2009)

- Robert Völker, Präsidium
- Heinz Frey, H+
- Margrit Knüsel, CURAVIVA Suisse
- Marco Treichler, ASSASD
- Béatrice Junod, Mirjam Bieri, FSAS
- Danny Heilbronn, CDS
- Denise Claire Dempfle-Aubry, ORTRA cant.
- Rahel Gmür, ORTRA cant.
- Philip Weisser, ORTRA cant.

Groupe de pilotage attestation professionnelle (→ 31.3.2008)

- Josiane Antille, CDS
- Heinz Mohler, CDS
- Margrit Blaser, ASSASD
- Sandra Bosch, H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Margrit Knüsel, CURAVIV Suisse
- Christine Serdaly, CURAVIVA Suisse
- Heidi Kropf, FSAS

Co-Direction interne du projet: Urs Sieber, secrétaire général

Commission de réforme ordonnance attestation fédérale professionnelle AFP santé-social

dès le 1.3.2009

- Heinz Frey, H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Christine Serdaly, CURAVIVA Suisse
- Elsbeth Liechti, Spitex Verband Schweiz
- Daniela Häni Wahl, FSAS
- Hans-Peter Karrer, CDS
- Philip Weisser, CH-Kommission für die Berufsbildung und Qualität
- Rahel, Gmür, OdA Ges. D-CH
- Jean-Marc Fonjallaz, OdA Ges. F-CH
- Luca Janett OdA Ges. u. Soz. I-CH

Co-Direction interne du projet: Urs Sieber, secrétaire général

Projets de plans d'études cadres ES

Plan d'étude cadre Thérapie d'activation

Membre du groupe de pilotage (→ 18.8.2008)

- Margrit Knüsel, CURAVIVA Suisse

Plan d'étude cadre Hygiène dentaire

Membre du groupe de résonance

- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté

Plan d'étude cadre Technique opératoire (actuellement TSO)

Membres du groupe de pilotage

- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté
- Heinz Frey, H+ Les Hôpitaux de Suisse

Plan d'étude cadre Orthoptique

Membre du groupe de pilotage

- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté

Plan d'étude cadre Podologie

Membre du groupe de pilotage

- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté (jusqu'au 31.12.2008)
- Katrin Arnold, collaboratrice scientifique, secrétariat général de l'OdASanté (dès le 1.1.2009)
- Annette Grünig, CDS

Plan d'étude cadre EPD ES soins intensifs

Membre du groupe de pilotage

- Fabian Schwab, H+ Les Hôpitaux de Suisse

Plan d'étude cadre EPD ES soins en anesthésie

Membre du groupe de pilotage

- Thomas Rudnik, H+ Les Hôpitaux de Suisse

Plan d'étude cadre EPD ES soins d'urgence

Membre du groupe de pilotage

- Rosmarie Patrik, H+ Les Hôpitaux de Suisse

Plan d'étude cadre EPD ES soins intensifs , soins d'urgence, soins en anesthésie

Direction interne du projet dès septembre 2008

- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté

Plan d'étude cadre EPD ES pour technicien-ne en analyse biomédicale

Membres du groupe de pilotage

- Annette Grünig, CDS
- Peter Graf, H+
- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté

Plan d'étude cadre EPD ES expert-e en prévention des infections et hygiène hospitalière

Membres du groupe de pilotage

- Bruno Baettig, H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté

Examen professionnel de codeur médical

Siège à titre consultatif dans la Commission d'examen

- Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté (jusqu'au 31.12.2008)
- Katrin Arnold, collaboratrice scientifique, secrétariat général de l'OdASanté (dès le 1.1.2009)

6.3. Autres délégations de l'OdASanté (état au 31.3.2009)

Instances fédérales et intercantionales ainsi que plateformes d'employeurs

Organes fédéraux

- Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP)
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté
Sous-commission de la CFFP
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté
- Commission fédérale des écoles supérieures (CFES)
Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté
- Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES)) et sous-commission « Master » de la CFHES
Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté
- Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP)
Marie-France Anex, HES-SO, GE
- Conseil de l'Institut fédéral des hautes études de formation professionnelle Conseil (Conseil IFFP)
Barbara Brühwiler, Hôpital universitaire Zürich

Projets nationaux

- Validation des acquis, groupe de travail de l' Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) sur le profil de qualification (→ 31.3.2008)
Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté
- Groupe de réflexion maturité professionnelle de l'OFFT
Sabina Mohler, BL
- Projet de stratégie cybersanté Suisse, sous-groupe « formation »
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté
- Journée de travail de la politique nationale de la santé de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (→ 31.12.2008)
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté
- Groupe de pilotage « Compétences finales pour les filières d'études HES du domaine de la santé », mené par la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH) sur mandat de l'OFFT
Urs Weyermann, membre du Comité
Barbara Brühwiler, Directrice des soins, Hôpital universitaire Zurich
Pierre Horner, Directeur des soins, Hôpital Riviera, Vevey
Silvia Rosery, Représentante des ORTRA cantonales santé (Suisse alémanique), responsable du service de développement des professions de la santé, Hôpital universitaire Bâle
Fabian Schwab, Directeur des soins, Centre hospitalier Bienne
Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté
Sous-groupe du projet « Compétences finales pour les filières d'études HES du domaine de la santé »,
Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté
- Groupe de travail de l'OFFT « Master en santé, clarification des besoins »
Urs Weyermann, membre du Comité
Barbara Brühwiler, Directrice des soins, Hôpital universitaire Zurich
Pierre Horner, Directeur des soins, Hôpital Riviera, Vevey

Silvia Rosery, représentante des ORTRA cantonales santé (Suisse alémanique),
responsable du service de développement des professions de la santé, Hôpital universi-
taire Bâle

Ariane Montagne, secrétaire générale adjointe de l'OdASanté

Organes intercantonaux

- « Transition degré secondaire I - degré secondaire II » de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté
- Groupes de travail de la CSFP chargés de la coordination financière entre les ORTRA et les cantons
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté

Organes nationaux du monde du travail

- Service de l'économie pour les questions de formation professionnelle (SQUF)
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté.

Le rapport annuel 2008 a été approuvé par l'Assemblée générale le 24.6..2009.

▪